



## Paiement comptant

-----  
Par Algo

Bonjour,

J ai signé un bon de commande pour un véhicule d occasion avec versement d un acompte.

Sur le bon de commande, il est stipulé " paiement comptant à la livraison"

Le véhicule est un véhicule venant de Belgique pour lequel il faut un certificat d immatriculation provisoire.

Le vendeur professionnel me demande un virement de la totalité afin d effectuer les démarches administrative ,c a d le certificat d'immatriculation provisoire.

Pour moi, paiement à la livraison signifie, je paie et il me donne les clés du véhicule et les papiers et je pars.

Après lui avoir expliquer que je ne voulais pas faire un virement avant la livraison , car cela ne correspond au bon de commande, le vendeur me menace d encaisser mon acompte et de vendre le véhicule à quelqu un d autre, impossible.

Est il dans son droit ?

Quelle est la démarche à suivre ?

-----  
Par DIU1973

BONJOUR

Le véhicule est-il arrivé et prêt à vous être livré une fois les démarches réalisées ,?

-----  
Par Algo

Le véhicule est présent dans le garage du professionnel, nous l avons l essayé.

-----  
Par DIU1973

Si le véhicule vous convient, vous êtes en phase de livraison, combien de temps pour l'administratif ?

-----  
Par Algo

Je pense que le delai pour avoir le certificat d immatriculation provisoire est de 2 jours

J ai posé la question hier au vendeur mais pas de réponse de sa part.